

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

La contractualisation du procès pénal français : développement de la justice pénale transactionnelle (4DR2410)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 14 pg	Voir ci-dessous	2
Master en droit	Cours: 14 pg	Voir ci-dessous	2

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

Béatrice Lapérou-Schneider, Professeure invitée

Contenu

La première partie du cours aura pour objet de présenter les principes directeurs du procès pénal français de droit commun avec un focus sur le déclenchement de l'action publique, le rôle du ministère public, l'office du juge répressif et la place de la victime. Les différences entre le procès pénal français et suisse seront abordées à l'occasion d'un échange avec les étudiant-e-s.

La deuxième partie du cours traitera de l'émergence des procédures transactionnelles dans la procédure pénale française. Seront notamment abordées la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), les alternatives aux poursuites, la procédure de transaction et la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP). Cette présentation de l'évolution du droit de la procédure pénale française sera l'occasion de discuter des raisons et des hésitations qui ont animé le législateur français à l'occasion de l'adoption de ses procédures transactionnelles ainsi que de l'impact chiffré de cette évolution dans le traitement global des affaires pénales.

La dernière partie du cours permettra une présentation plus ciblée de la CJIP, procédure adoptée par le législateur français en 2016 et réservée seules aux personnes morales. Seront abordés notamment : les raisons de l'émergence de cette procédure, les statistiques, son efficacité ainsi qu'une réflexion sur son impact sur l'égalité entre les justiciables dans l'accès au juge pénal en France et sur ses perspectives futures d'évolution.

Forme de l'évaluation

Exposé oral de 20 minutes sur un thème du cours. En cas d'échec, contribution écrite (env. 1000 mots) sur un thème donné.

Forme de l'enseignement

Cet enseignement sera organisé à partir de lectures, de résolutions de cas pratiques et de commentaires de décisions.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer une réflexion critique sur l'introduction de la procédure transactionnelle dans le procès pénal
- Interpréter les principales différences entre les procédures pénales française et suisse
- Evaluer les perspectives d'expansion de la convention judiciaire d'intérêt public à d'autres domaines que ceux auxquels elle est aujourd'hui contournée

Compétences transférables

- Promouvoir la curiosité et le désir de recherche
- Présenter une analyse juridique critique fondée
- Communiquer oralement les résultats d'une analyse
- Stimuler sa propre capacité de discerner, réfléchir à son autonomie de jugement